REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1060

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Mions

objet : Quartier Joliot Curie - Réaménagement - Bilan de la concertation

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthelémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

Séance publique du 2 novembre 2009

Délibération n° 2009-1060

commission principale :	urbanisme
commune (s) :	Mions
objet :	**Quartier Joliot Curie - Réaménagement - Bilan de la concertation**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-0885 en date du 6 juillet 2009, le conseil de Communauté a approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable qui s'est ouverte concernant le projet de réaménagement du quartier Joliot Curie situé sur la commune de Mions, en application de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme.

Les objectifs fixés pour cette opération sont les suivants :

- changer l'image du quartier en le recomposant, notamment par la création de voiries et d'espaces publics de qualité,

- développer en parallèle l'urbanisation du quartier avec une offre de logements, en ayant au préalable démoli les logements du clos Charles Peguy,

- intégrer dans le projet le hameau de la Fontaine dans lequel les logements seront réhabilités.

La concertation préalable s'est déroulée du 24 juillet au 30 septembre 2009 selon les modalités suivantes :

- un dossier a été mis à la disposition du public afin de permettre à la population de prendre connaissance des objectifs du projet, dans les lieux suivants :

. à la mairie de Mions - place de la République 69780 Mions, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 8h30 à 12h00,

. à l'accueil de l'hôtel de Communauté urbaine - 20, rue du Lac 69003 Lyon, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

Ce dossier comprenait notamment :

- un plan de situation,
- un plan du périmètre de la concertation,
- un document explicatif présentant les objectifs du projet (avec les plans validés lors de l'esquisse),
- un cahier destiné à recueillir les observations des personnes concernées.

Les cahiers mis à disposition du public n'ont recueilli aucune remarque.

La concertation s'est close le 30 septembre 2009. Le projet n'ayant appelé aucune remarque spécifique, ses principes et objectifs seront maintenus et les études peuvent à présent être approfondies ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le bilan de la concertation préalable au projet de réaménagement du quartier Joliot Curie situé sur la commune de Mions.

2° - Maintient le projet, ses objectifs et ses principes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.